



Demande d'accès ponctuel à l'aire piétonne - CEREMONIE

Comment effectuer votre demande		Informations	Retrait	Dépôt
Sur place	Hôtel de Ville	.	.	.
Sur place	Mairie Annexe de Serres	.	.	.
Chez vous	www.carpentras.fr	.	.	.
Courrier	BP 264 – 84208 Carpentras cedex	.	.	.
Par tél.	04 90 60 84 00	.		

• **Hôtel de Ville** Place Maurice Charretier à Carpentras

Lundi au jeudi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi > 8 h 00 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
Samedi > 9 h 00 à 12 h 00 (sauf juillet et août)

• **Mairie Annexe de Serres**

Lundi au jeudi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 16 h 30
Vendredi > 8 h 15 à 12 h 00 et 13 h 15 à 15 h 00

Dans quelle situation puis-je demander un accès ponctuel ?

- Lorsque j'organise une cérémonie dans la zone piétonne, notamment à la cathédrale Saint Siffrein.

Quand et comment effectuer la demande ?

Au minimum **10 jours** avant la date de début du besoin ponctuel.

Après avoir complété et transmis le formulaire de demande d'accès à l'aire piétonne, la mairie instruira ma demande et me délivrera une autorisation d'accès personnel.

Comment vais-je accéder à l'aire piétonne ?

Un numéro de téléphone me sera communiqué : il me permettra de me présenter devant une borne, et de lui téléphoner (gratuitement).

La borne identifie et reconnaît le numéro d'appelant. Elle vérifie mon droit d'accès, et me délivre un ticket, qui précise l'heure d'entrée dans la zone, et le temps autorisé.

J'appose le ticket en toute visibilité derrière mon pare-brise.

Conditions d'utilisation du droit d'accès ponctuel à la zone piétonne

Le droit d'accès est délivré pour une période déterminée, en fonction du besoin exprimé par le demandeur.

L'accès n'est autorisé qu'aux heures et jours précisés sur le formulaire de demande.

Le ou les véhicules du bénéficiaire doivent être stationnés de manière à ne bloquer ni la circulation, ni les portes d'entrées des immeubles et commerces, ni l'intervention des secours et forces de l'ordre.

Documents à joindre :

La réception de votre dossier **complet** conditionnera la délivrance d'un droit d'accès.

- Copie de la carte grise du (des) véhicule(s) devant avoir accès à la zone
- Justificatif de la demande avec précision des horaires et jours d'accès
- ATTENTION :** fournir autant de numéros de mobile que de véhicules souhaités, avec un maximum de trois véhicules.



Cadre réservé à l'administration :

DATE :

N° DE LA DEMANDE :

Renseignements concernant le demandeur :

Nom / Prénom du demandeur -----	
Adresse ----- -----	
Téléphone : -----	Portable : -----
E-mail : -----	

Renseignements concernant le besoin :

Nature du besoin	<input type="checkbox"/> Cérémonie à la Cathédrale Saint Siffrein <input type="checkbox"/> Autre (préciser) -----
Lieu	----- 84200 CARPENTRAS
Durée du besoin	Jours : Du/...../.....au/...../..... horaires : Dehàh et dehàh LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI - SAMEDI - DIMANCHE
Véhicule 1 concerné :	Marque ----- Type ----- N° d'immatriculation ----- N° de portable correspondant -----
Véhicule 2 concerné :	Marque ----- Type ----- N° d'immatriculation ----- N° de portable correspondant -----
Véhicule 3 concerné :	Marque ----- Type ----- N° d'immatriculation ----- N° de portable correspondant -----

Le demandeur certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts

A Carpentras, le ----- Signature -----